

**FORMULE DE SAISIE, D'ABANDON VOLONTAIRE
OU DE DEPOT TEMPORAIRE D'UNE ARME A FEU**

ROYAUME DE BELGIQUE

**FORMULAIRE DE SAISIE / ABANDON
VOLONTAIRE D'UNE ARME A FEU
GREFFE DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL
DE :**

Référence du greffe :

Autorité de Police :

N° du procès-verbal : / / /

**FORMULAIRE DE DEPOT TEMPORAIRE
D'UNE ARME A FEU
POLICE FEDERALE/LOCALE DE**

N° du procès-verbal :

Caractéristique de l'arme

Nature :

Marque :

Modèle et type :

Calibre :

Numéro de série :

Particularités / Etat de l'arme :

Références :

Identité du saisi / de la personne faisant abandon de l'arme :

Nom et prénom :

Lieu et date de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Cachet du greffe :/ du service de police (1)

A , le

Le greffier en chef / le service de police (1)

MODIFICATIONS ULTERIEURES

-Restitution (suite à une saisie ou un dépôt temporaire) à le (1)
Cachet du greffe / du service de police(1) Le greffier en Chef / le service de police (1)

-Transfert au greffe du le (1)
Cachet du greffe / du service de police(1) Le greffier en Chef / le service de police (1)

-Confiscation ordonnée par décision le (1)
Cachet du greffe / du service de police(1) Le greffier en Chef / le service de police (1)

-Transfert au banc d'épreuves des armes à feu (suite à une confiscation ou à un abandon volontaire) (1)
Cachet du greffe / du service de police(1) Le greffier en Chef / le service de police (1)

-Autres (1)
Cachet du greffe / du service de police(1) Le greffier en Chef / le service de police (1)